



Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 10h00.

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, , Mme Christiane WERTENBERG, M. Jean Claude VILMAIN, M Aurélien ANCEL, M. Christian COUTY, , Mme Marie-France HAXAIRE, Mme Marie-José LANTHERMANN, M. Patrick FEIG, Mme Corinne BAUMANN

Membres absents excusés : M. Michel BATOT, Mme Valérie GÄRTNER, M Clément BERTRAND, Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY

Membres absents : -/-

Secrétaire de Séance : M Aurélien ANCEL

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020
2. Tarifs 2021
3. Forêt communale : programme d'actions 2021 et état de l'assiette 2022
4. Forêt communale : demande d'application du régime forestier sur des parcelles communales
5. Rapport d'activité de la CCVK

**Délibération N° 01/2021 : Approbation du compte rendu de la séance 14 décembre 2020**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2020

-----

**Délibération N° 02/2021 : Tarifs 2021**

Il convient de réajuster le tarif de l'eau, et cela à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Entendu les explications du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** les tarifs de l'eau et de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 comme suit

<b>EAU / ASSAINISSEMENT</b>	
Redevance eau / m3	1,35 €
Redevance assainissement / m3	1,25 €

- **CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

Il est proposé au Conseil de ne pas valider cette demande car c'est sur ces parcelles que s'implanterait notre projet de construction d'un réservoir d'eau

Entendu les explications du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de l'arrêté préfectoral 2020.1054 du 18 novembre 2020 faisant appliquer le régime forestier sur la parcelle communale section 09 N° 285 au lieu-dit Barlin
- **REFUSER** d'intégrer les parcelles N° 284-290-291-292 et 293, section 09 au régime forestier compte tenu du projet de construction d'un réservoir d'eau.
- **CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

-----

La séance est levée à 11h30.